

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 2013 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les conseillères, Jacqueline Poirier, Hélène Roussel et Emmanuelle Garnaud, les conseillers, Yves Poussard, Stéphane Fraser et Benoit Viel, puis le maire, Vincent More.

Sont absent(e)s

Tous formant quorum avec la présidence du maire, Vincent More

Est également présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, Louis Breton

#### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:33 avec le mot de bienvenue à l'assemblée.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par le maire;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

2013-12-243

### ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de modifier le titre du point 18 et remplacer « *Suivi sur les travaux de réfection du parc de l'Amitié* » par « *Suivi sur les travaux de réfection de la rue Bérubé* »;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013, tenue à la salle Gilles Moreau.

2013-12-244

#### 4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

- Le projet de poursuivre l'acquisition ou l'expropriation du 525 la rue de la Coline afin d'y avoir un point de virée a été annulé et reporté ultérieurement.
- La demande de subvention pour le parc intergénérationnel des Îles dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons* pour les aînés a été envoyée. La Municipalité devrait avoir un retour en début d'année 2014, comme il est mentionné par Emploi et Développement social Canada.

### INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

#### 5. Information du maire

Vincent More expose le rapport sur les états financiers de la Municipalité, conformément au *Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1, Art. 955.)*.

Vincent More expose les principales orientations ainsi que les actions prioritaires envisagées actuellement pour le prochain mandat du Conseil.

Vincent More mentionne que la MRC de Rivière-du-Loup a adopté son budget 2014. Il mentionne les principales incidences sur la Municipalité.

Vincent More mentionne qu'il siège sur les conseils d'administration du Centre local de développement (CLD) et de l'Office du Tourisme et des Congrès (OTC) de Rivière-du-Loup.

Vincent More informe qu'il y aura un exercice militaire des Forces armées canadiennes du 2 au 12 janvier 2014, nommé Pèlerin valeureux 14.

## **6. Information des conseiller(ère)s**

Benoit Viel mentionne qu'il a rencontré le député provincial – M. Jean D'Amours – le 25 novembre afin de discuter des dossiers à mettre en œuvre à la Municipalité.

Benoit Viel mentionne qu'il a assisté à l'inauguration du Projet éolien communautaire Viger-Denonville le 29 novembre à ST-Paul-de-la-Croix en présence de Vincent More.

Benoit Viel informe qu'il y aura une rencontre avec le M. Gaétan Gamache, le maire de Rivière-du-Loup, le 4 décembre pour discuter des dossiers communs entre la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

Benoit informe qu'il y aura une rencontre prochainement avec le député fédéral – M. François Lapointe – afin de discuter des dossiers à mettre en œuvre à la Municipalité.

Yves Poussard évoque qu'il a assisté à une première réunion du comité de loisir le 18 novembre et qu'il y en aura une autre le 4 décembre. Le bilan annuel a été fait :

- L'Automne à grand pas a eu une fréquentation appréciable cette année;
- L'Halloween n'a pas eu lieu car la météo et la panne de courant ont obligé l'annulation de l'activité;
- La Fête nationale a connu un vif succès. Il a été décidé que l'année prochaine la fête se déroulera sur une journée plutôt que deux, soit le 23 ou le 24 juin, selon les conditions météorologiques et les dates retenues des autres municipalités environnantes;
- L'achalandage de la piscine municipale fut moindre cette année dû aux travaux au centre de la Municipalité. Le comité va bientôt se pencher sur son 50<sup>e</sup> anniversaire qui se déroulera en 2015;
- Le camp de jour a eu davantage d'inscription cette année. Il a été proposé prolonger la saison d'une ou deux semaines ou de compléter le camp de jour par un service de garde afin d'accommoder les parents jusqu'à la rentrée scolaire;
- Le soccer a aussi connu un vif succès. Il a été suggéré de se procurer des chandails supplémentaires et de tailles variées de même que de devancer les heures à la fin de la saison pour bénéficier de lumière du jour.

Yves Poussard mentionne qu'il a effectué une visite des infrastructures et des équipements de loisir avec Emmanuelle Garnaud et la Coordinatrice en loisir, Marie-Anne Caron, afin de noter les améliorations à apporter pour mousser l'achalandage.

Yves Poussard fait appel à la générosité des gens pour des dons de patins, raquettes, skis, etc.

Emmanuelle Garnaud mentionne qu'il y aura une révision de l'affichage et de la signalisation au Chalet des sports, à la piste de raquettes et de ski de fond.

Emmanuelle Garnaud mentionne que la Corporation portageoise de développement est en recrutement, il y a deux sièges à pourvoir et 5 candidat(e)s ont déjà manifesté leur intérêt.

Emmanuelle Garnaud informe qu'il y aura une mise à jour du répertoire des talents et des entreprises de Notre-Dame-du-Portage prochainement.

Jacqueline Poirier signale qu'elle a assisté au Forum culturel du Bas St-Laurent le 30 novembre avec le directeur général, Louis breton. Il y a eu une présentation des multiples et divers programmes de financement de même que des outils disponibles pour appuyer les interventions dans le domaine culturel.

Jacqueline Poirier informe qu'il y aura le lancement officiel de la politique familiale le 5 décembre à 17h15, lors du marché de Noël à l'École de Notre-Dame-du-Portage. Le lancement officiel de la politique des aînés se fera, quant à elle, le 11 décembre.

Stéphane Fraser mentionne qu'un élargissement au bout de la rue de la Colline est envisagé afin de constituer un point de virée. Cette solution sera analysée au printemps afin de régler le problème.

## **ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

### **7. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

Tous les membres du Conseil ont officiellement déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de la présente séance, soit le 2 décembre 2013, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, c E-2.2, Art. 357-363).

### **8. Établissement du siège social de l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ) à Notre-Dame-du-Portage**

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de Louis Vadeboncoeur pour analyser la possibilité de loger le siège social de l'APBVQ à Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à fournir un bureau isolé, une ligne téléphonique et une prise Internet au frais de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de place disponible à l'édifice municipal pour accueillir le siège social de l'APBVQ, le Conseil invite tout de même l'APBVQ à installer son siège social à Notre-Dame-du-Portage à ses frais et ailleurs qu'à l'Édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2013-12-245

QUE le Conseil souhaite avoir le siège social de l'APBVQ à Notre-Dame-du-Portage, mais n'a aucun local disponible pour loger l'APBVQ et n'entend pas payer les frais afférents.

### **9. Autorisation du paiement #12 pour le projet d'aqueduc au centre de la municipalité**

CONSIDÉRANT les travaux exécutés pour le projet d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'une demande de paiement #12 de 142 909.89 \$ a été reçue le 30 septembre 2013 pour le niveau d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Itée, groupe conseil, déclare que les montants mentionnés sont en conformité avec les termes du marché et de l'état des travaux, puis en recommande le paiement;

Prix actuel du contrat	4 174 652.44 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour	4 208 670.88 \$
Moins – retenue de garantie	420 867.09 \$
Moins – demandes antérieures	3 651 800.30 \$
Montant – demande présente	124 296.49 \$
TPS	6 214.82 \$
TVQ	12 398.58 \$
Paiement total	142 909.89 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-12-246

QUE le Conseil autorise le paiement #12 pour le projet d'aqueduc.

#### 10. Suivi sur les anomalies concernant le parc de l'Amitié

ATTENDU QUE le Conseil a reçu un avis juridique de Me Gilles Moreau;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu tassement du sol au niveau des trous d'hommes et que la Municipalité a dû faire des travaux de drainage pour 25 000 \$ et prévoit en faire encore pour environ 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE faire la preuve d'une faute de la firme d'ingénierie ou de l'entrepreneur est assez hasardeuse, autant pour les trous d'hommes que pour le drainage de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE les frais occasionnés pour faire une poursuite seront équivalents au montant du litige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2013-12-247

QUE le Conseil décide de ne pas encourir de frais dans ce sens et de mandater le directeur général à demander trois soumissions pour faire effectuer les travaux nécessaires au drainage de la chaussée et à l'abaissement des trous d'hommes.

#### 11. Annulation de la résolution #2013-09-174 pour effectuer un emprunt temporaire en attendant le versement d'une subvention

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution #2013-09-174 lors de la séance du 9 septembre 2013 pour effectuer un emprunt temporaire afin de rencontrer ses besoins de trésorerie en attendant le versement d'une subvention;

CONSIDÉRANT QUE la situation de trésorerie a été réglée et que cette décision du Conseil n'est donc plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2013-12-248

QUE le Conseil annule la résolution #2013-09-174 pour effectuer un emprunt temporaire en attendant le versement d'une subvention.

#### 12. Dépôt des deux états financiers comparatifs

Les deux états financiers comparatifs sont officiellement déposés aux membres du Conseil lors de la présente séance, soit le 2 décembre 2013, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

#### 13. Changement de norme sur les paiements de transfert et répercussion possible sur les années antérieures

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise le directeur général à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « *Montant à pourvoir dans le futur* » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter, si nécessaire, de la même manière l'exercice comparatif 2012. Ainsi, les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2013-12-249

QUE le Conseil autorise le directeur général à faire le nécessaire pour appliquer le changement de norme sur les paiements de transfert selon les principes comptables usuellement reconnus.

#### 14. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité est officiellement déposée aux membres du Conseil lors de la présente séance, soit le 2 décembre 2013, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 1022);

2013-12-250

CONSIDÉRANT QUE 10 immeubles sont listés, que sur ce nombre 6 sont actuellement en procédure de recouvrement et 4 ne font l'objet d'aucune mesure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

QUE le Conseil autorise le directeur général à faire le nécessaire pour recouvrer la somme des taxes en arrérages sur les 10 immeubles listés, avec ou sans l'aide d'un **expert en recouvrement**.

**15. Avis de motion pour le règlement sur la taxation foncière et les compensations municipales**

Un avis de motion est donné par Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur la taxation foncière et les compensations municipales.

**16. Avis de motion pour le règlement sur la tarification des services municipaux**

Un avis de motion est donné par Yves Poussard pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur la tarification des services municipaux.

**COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE**

**17. Transmission de l'information – Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

Le directeur général mentionne qu'il n'entend pas fournir davantage de détail sur les revenus et dépenses de la Municipalité lors des séances du Conseil, comme il a été demandé par une citoyenne.

Il y a deux raisons principales à cette posture.

Premièrement, le Conseil assure la saine gestion des ressources financières de la Municipalité à travers les rôles qu'il joue sur la préparation budgétaire et l'administration des revenus et dépenses de la Municipalité, *conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 953.1 à 957.4 et Art. 958 à 972)*. Le Maire s'assure, quant à lui, que les revenus sont perçus et que les dépenses sont effectuées comme prévu, *conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 142)*.

Deuxièmement, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* est claire et précise, elle est d'ailleurs bien expliquée sur le site Internet de la Municipalité. Dans cette explication, il est mentionné des dispositions et procédures à prendre pour avoir accès aux documents des organismes publics ou aux renseignements personnels. L'accès aux documents et aux renseignements demeure possible, sauf exception mentionnée dans la Loi. Il faut aussi être conscient qu'accéder à ces documents et renseignements engendre des frais administratifs imputables à tous les contribuables. Il est donc recommandé d'en faire un usage raisonnable.

**AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**18. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QU'Hélène Roussel, comme responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

## **DEMANDE – IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

### **625, route du fleuve – rénovation d'une porte et de fenêtres**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter le remplacement d'une porte en pvc blanc, le remplacement de 2 fenêtres en PVC blanc et l'insertion d'une nouvelle fenêtre en pvc blanc;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la porte est effectué avec un matériau et une couleur en harmonie avec la porte existante;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des 2 fenêtres en pvc blanc est effectué avec un matériau et une couleur en harmonie avec les fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une nouvelle fenêtre en pvc blanc de 60" X 60" n'a pas les mêmes dimensions que les fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter les changements apportés dans la mesure où l'ajustement ci-dessous est apporté:

- QUE le propriétaire installe une nouvelle fenêtre en pvc blanc aux mêmes dimensions que la fenêtre voisine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

2013-12-251

### **Travaux au parvis de l'église et à l'accès de la sacristie**

ATTENDU QU'une présentation des travaux proposés au parvis de l'église et à l'accès de la sacristie a été faite par M. Denis Thibault, secrétaire du Conseil de la Fabrique.

Le parvis de l'église

- Le but des travaux au parvis de l'église est d'améliorer la circulation des gens, suite aux modifications du niveau de la rue et du trottoir;
- Le parvis est configuré en deux sections de pentes variables faisant en sorte d'orienter l'écoulement de l'eau au pourtour du bac à fleurs;
- Un bac à fleurs ou un muret sert à distinguer les marches, le parvis et l'accès comme tel. Le trottoir, quant à lui, sert de débarcadère;
- Viser le mariage uniforme pour la matérialité du bac à fleurs ou du muret avec les rampes du parvis s'avère trop laborieux. Il vaut mieux privilégier une matérialité qui s'agence bien avec ce qui est déjà en place.

L'accès à la sacristie

- Le but des travaux d'accès à la sacristie est d'améliorer la circulation des gens et de corriger le changement de niveau du trottoir;
- Le palier et la rampe en béton armé sont coulés sur ce qui est existant;
- Au niveau du palier, le seuil de la porte est éliminé;
- Au niveau de la rampe, la pente est d'environ 6,66%, ce qui est respectable pour l'accessibilité universelle;
- Il faut trouver un équilibre entre la pente de la rampe et la superficie du palier pour avoir un dégagement suffisant pour les fauteuils roulants;
- Les mains-courantes et les garde-corps sont installés en fonction de l'esthétique et de la dénivellation entre le sol et la rampe. Les ourlets de part et d'autre de la rampe assurent la sécurité de la portion non encadrée par les mains courantes et les garde-corps.

ATTENDU QUE les travaux pour la réfection du parvis de l'église et de l'accès à la sacristie sont à la charge de la Municipalité à condition qu'il y ait transfert de propriété concernant le stationnement l'autre bord de la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs options sont envisagées par le CCU au niveau du parvis, soit le rallongement des marches et du parvis avec l'installation d'une main courante et d'un garde-corps, l'érection d'un muret en triangle avec végétation au sol et installation d'une main-courante et d'un garde-corps au pourtour, ou l'implantation d'un bac à fleurs d'une hauteur assurant la sécurité du passage;

CONSIDÉRANT QU'il faut reconfigurer le trottoir en face du parvis afin d'avoir le même profilé que l'accès automobile, de poursuivre celui-ci sur la pleine largeur du parvis. Le débarcadère sera ainsi possible, l'entrée et/ou la sortie des gens de leurs véhicules facilitées par ce changement de niveau;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont nécessaires en ce qui concerne l'accès à la sacristie pour assurer un meilleur dégagement au niveau du palier et d'éviter une pente davantage abrupte;

CONSIDÉRANT QUE l'enlignement de la rampe d'accès devrait s'agencer avec la marquise de la porte de la sacristie et qu'elle soit assez large pour assurer la fluidité de la circulation des fauteuils roulants dans les deux sens (d'une largeur supérieure à celle proposée par M. Thibeault);

CONSIDÉRANT QUE les mains-courantes et les garde-corps ne soient pas installés sur la pleine longueur de la rampe d'accès;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec les ajustements suivants :

- De retenir l'une des options énumérées pour les travaux du parvis tout en indiquant de reconfigurer le trottoir en face du parvis afin d'avoir la continuité de l'accès automobile sur la pleine largeur du parvis (même profilé);
- D'enlever le palier et l'allée existante plutôt que de couler du béton armé pour faire la rampe et le palier de l'accès à la sacristie;
- D'agrandir le palier en face de la porte de la sacristie de sorte à avoir un dégagement de 36" à droite (selon le sens d'ouverture – fermeture de la porte);
- D'installer des mains courantes et des garde-corps de part et d'autre de la rampe d'accès à partir du ¾ de sa longueur environ (soit le point le plus éloigné du trottoir) tout en assurant la sécurité du passage pour les fauteuils roulants;
- D'enligner le milieu de la rampe avec la marquise tout en augmentant sa largeur pour une meilleure circulation des fauteuils roulants dans les deux sens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-12-252

QUE le Conseil accepte les recommandations du CCU sans modification et mandate Stéphane Fraser pour obtenir les plans et devis de la Fabrique et son directeur général pour demander trois soumissions afin de faire effectuer les travaux indiqués.

#### ***DEMANDE – COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE***

##### **Lot 4 530 272 du cadastre du Québec**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée, concernant le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 530 272, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation à la CPTAQ ne nuit pas aux activités agricoles et leurs développements sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation à la CPTAQ ne nuit pas au potentiel agricole des lots et n'ajoute aucune contrainte en matière d'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-12-253

QUE le Conseil recommande à la CPTAQ de consentir à la demande d'autorisation soumise, concernant le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 530 272.

#### ***DOSSIERS DIVERS***

##### **Adoption du plan de la 1<sup>e</sup> phase des travaux au parc de l'Anse**

ATTENDU QUE Louis Vadeboncoeur a présenté le projet du parc de l'Anse, qu'il en a fait une mise en contexte (se référer au procès-verbal du CCU de la séance du 13 août 2013 à cet égard !). À la lumière de cette présentation, il est possible de constater que l'ébauche conceptuelle et l'esquisse schématique du projet sont donc bien ancrées. Le comité du projet, composé de Lise Pelletier, Louis Vadeboncoeur, Jean-Marie-Deschênes, Gilles Chabot et Fernand Dumont ont élaboré les détails paysagers et environnementaux à mettre en place. Voici les points à considérer pour l'instant:

- Seule la portion ouest du parc est déterminée, la portion à l'est sera approfondie ultérieurement. Les fossés jouent un rôle crucial de bassin de rétention à l'extrémité est du parc.
- L'aménagement proposé est composé de plantes indigènes locales: amélanchiers, églantiers, rosiers, etc.
- La localisation de l'École de l'Anse, entre les deux bosquets d'arbres, est issue d'une décision entre les élu(e)s et les propriétaires limitrophes au parc;
- Pour l'instant 3 butons, composés moitié gazon moitié d'arbustes, sont considérés. La partie en gazon est face au fleuve alors que la partie en arbustes est face à la route de la Montagne. La place engazonnée devient ainsi « habitable » par les gens qui fréquentent le parc. La localisation des butons est faite en fonction de la position des poteaux de distribution d'électricité et du plan initial de l'aménagement du parc;
- Il est proposé d'intercaler deux plages de stationnement de part et d'autre d'un accès fleuve, soit l'une avec des cases parallèles et l'autre avec des cases obliques à la route du Fleuve;
- Une signalisation est à prévoir pour interdire le séjour aux gens en véhicules récréatifs;
- La route du Fleuve est considérée comme une voie partagée par les usagers : piétons, cyclistes, automobilistes, etc. Par contre, la bretelle d'accès à l'est demeure problématique pour la sécurité de tous les usagers, une sur-largeur est à prévoir sans pour autant empiéter considérablement sur le fossé adjacent;
- Un ou deux accès au fleuve avec mobilier adéquat devraient être envisagés, si ces accès n'entravent pas la protection du littoral (attendre les recommandations du comité ZIP). La localisation du premier accès est déjà déterminée;
- Le tracé des sentiers proposés passe devant et derrière l'École de l'Anse pour se rejoindre par la suite et se poursuivre jusqu'en face d'un accès au fleuve et jusqu'au bout du parc;
- Les sentiers proposés sont en poussière de pierre ou en copeaux de bois alors que le mobilier est en cèdre blanc;
- Il est proposé d'enfouir le fil électrique qui traverse la route du Fleuve à l'extrémité est du parc. Par la même occasion, la réfection et la régularisation de la route du Fleuve avec le MTQ devront être faites;
- Il est proposé de placer une toilette chimique à l'ombre des arbres, entre l'École de l'Anse et le stationnement près de la cabane Bell, puis une autre à l'est du parc. Les toilettes chimiques sont camouflées et bien identifiées ;
- Il est proposé d'aménager une haie de 200 m devant le fossé avec 500 plants d'églantiers et quelques plants d'amélanchiers, depuis le comblement du fossé près de l'école de l'Anse. Il est recommandé de commander les plants d'amélanchiers dès cet hiver pour s'assurer d'une livraison hâtive ce printemps. Une corvée citoyenne est prévue pour la plantation des amélanchiers;
- L'emplacement du stationnement près de la cabane Bell est déterminé. Les travaux sont en cours. Seule une possibilité d'utiliser la case de stationnement sur le terrain de Bell pour l'usage des personnes à mobilité réduite reste à envisager, advenant un accord avec Bell;
- Il est proposé de combler le fossé derrière l'École de l'Anse sur une longueur de quelques 47 mètres vers l'est et jusqu'au stationnement à l'ouest afin d'avoir davantage de place au pourtour de l'École de l'Anse;
- Il est proposé de laisser Patrimoine et Culture du Portage d'effectuer l'aménagement au pourtour de l'École de l'Anse avec l'aval du CCU.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2013-12-254**

QUE le Conseil mandate le directeur général d'obtenir trois soumissions pour l'achat de 500 églantiers de différentes espèces pour une livraison au printemps 2014. Le Conseil mandate également le directeur général, sur la base d'un plan plus détaillé, d'obtenir trois soumissions pour l'aménagement de sentiers en gravier et paillis, l'installation de trois butons de terre et le recouvrement de 47 mètres de fossé avec l'installation d'un drainage adéquat pour le printemps 2014.



Suivi sur le 631 route de la Montagne – Maison patrimoniale à céder

Il n'y a aucune personne sérieuse intéressée actuellement. Il y aura donc une rencontre de la dernière chance avec Patrimoine et Culture du Portage, sinon une diffusion du don de la propriété sur tout le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

#### **Suivi sur le concours de clôture municipale**

ATTENDU QU'il y a eu un concours pour changer les clôtures municipales sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le premier et le second prix sont attribués à Paul Pelletier et au couple Aline Savard- Christian Boissière, respectivement;

CONSIDÉRANT QUE la clôture du projet retenu ne satisfait pas le critère de sécurité souhaité étant donné que l'ensemble du garde-corps se présente selon une série d'éléments horizontaux susceptibles d'être escaladés;

CONSIDÉRANT QUE le choix de la clôture n'est pas arrêté par le CCU. Une clôture à vague inspirée du projet retenu et une clôture standard similaire à celle qui était en place sont également considérées;

CONSIDÉRANT QUE l'acier galvanisé de couleur brute a déjà été identifié comme étant le matériau à utiliser pour la confection de la clôture municipale en raison de sa durabilité et de sa résistance aux intempéries et à l'air salin;

QUE le CCU recommande au Conseil deux options à considérer :

- soit d'installer une clôture à vague inspirée du projet retenu avec des modifications substantielles pour la sécurité, la solidité et la facilité du remplacement des sections et d'entretien du trottoir;
- soit d'installer une clôture standard, similaire à celle auparavant, et viser la facilité du remplacement des sections et d'entretien du trottoir;
- Dans les deux cas, l'acier galvanisé de couleur brute est recommandé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-12-255

QUE le Conseil décide de ne pas retenir les deux propositions pour des critères de sécurité et de coût, puis de remettre un modèle davantage conventionnel. Le Conseil mandate aussi le directeur général à obtenir trois soumissions pour un modèle similaire à la clôture retenue et le nombre de mètres linéaires nécessaires.

#### **Précision des mandats des membres du CCU**

ATTENDU QUE le Conseil tient à préciser la répartition des sièges pairs et impairs ainsi que le délai des mandats de chacun des membres au CCU;

CONSIDÉRANT QU'il manque toujours un autre membre au CCU et qu'une sollicitation auprès de personnes susceptibles d'être intéressées serait bienvenue;

CONSIDÉRANT QUE Vital Larouche est reconduit comme président par le CCU;

CONSIDÉRANT QU'Hélène Roussel et Vincent More siègent sur le CCU à titre de Conseillère et de Maire, respectivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-12-256

QUE le Conseil statue sur la répartition des sièges et les délais de mandat suivant :

<b>Membres du CCU</b>	<b>Numéro de siège</b>	<b>Délai du mandat</b>
Clermont Pelletier	siège #1	2 ans
Laure Boulet	siège #2	1 an
Gilles Chabot	siège #3	2 ans
Vital Larouche	siège #4	1 an
Pierre Pelletier	siège #5	2 ans
Siège vacant	siège #6	1 an
Hélène Roussel	siège #7	tout le mandat du Conseil
Vincent More	siège #8	tout le mandat du Conseil

## **19. Suivi de la Corporation portageoise de développement (CPD)**

ATTENDU QU'Emmanuelle Garnaud, comme responsable de la CDP, présente sommairement les dossiers en cours de la CDP à l'assemblée.

### **Rencontre sur la recherche de subvention**

Il y aura une rencontre prochainement afin de planifier les demandes de subvention. À ce titre, il est fort probable que la Municipalité, la Corporation portageoise de développement et Patrimoine et Culture du Portage collaborent pour effectuer l'aménagement du parc de l'Anse.

### **Évaluation sur l'avenir du bâtiment de la piscine municipale**

La CPD va se pencher sur l'avenir du bâtiment de la piscine municipale, sur les vocations à lui donner, optimiser la fréquentation du bâtiment et de cet emplacement de choix en faisant en sorte d'occuper le lieu à longueur d'année.

## **20. Suivi sur le Gala des prestiges de la Chambre de commerce de RDL**

Le suivi sur le Gala des prestiges de la Chambre de commerce de RDL est fait par Benoit Viel, l'émissaire du Conseil qui a assisté au Gala. En somme, il s'agit d'une excellente activité de réseautage car plusieurs élu(e)s et entrepreneurs, d'ici et d'ailleurs, sont présents.

## **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **21. Embauche de 3 personnes pour s'occuper des activités et des événements au Chalet des sports durant la saison hivernale.**

Yves Poussard mentionne que le comité de sélection, qui s'est penché sur les candidatures reçues pour s'occuper des activités et événements au Chalet des sports durant la saison hivernale, est heureux de vous annoncer l'embauche de 3 personnes : François Dorais à 35 heures /semaine, Simon Lévesque et Stéphanie Frégeau à environ 10-15 heures / semaine chacun.

## **HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

### **22. Présentation du rapport du service incendie de RDL**

ATTENDU QUE Benoit Viel, comme responsable du service incendie, présente sommairement les dossiers en cours.

Il y a eu une rencontre avec Michel Goulet pour analyser les changements à apporter au niveau des véhicules incendie, le camion-citerne sera probablement modifié alors que le camion de service le sera probablement échangé pour un camion auto-pompe avec la ville de Rivière-du-Loup.

Les citernes au chemin du Lac et aux propriétés de M. Gagnon et de Mme Poussard sont opérationnelles, malgré que des travaux soient prévus pour arranger les clôtures (sur le chemin du Lac et chez M. Gagnon) et le béton (chez Mme Poussard). Il faudra numéroter les citernes pour mieux les identifier.

## **PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET COMMANDITES**

### **23. Demande de commandite de Hétéroclite – La boîte à culture afin d'effectuer l'exposition « Livres d'Artiste du Portage »**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour contribuer à l'exposition « Livres d'Artiste du Portage » par Hétéroclite – La boîte à culture;

CONSIDÉRANT QU'il est peut-être possible d'assurer les frais de montage, démontage et d'exposition des œuvres pour l'évènement « Livres d'Artiste du Portage »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-12-257

QUE le Conseil est d'accord pour assurer le montage, démontage et l'exposition des œuvres si ça n'ajoute aucun frais à ses assurances.

### **SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES**

#### **24. Liste des autorisations de dépense et des déboursés effectués par délégation**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de novembre 2013, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-12-258

QUE toutes les autorisations de dépense et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 226 624,03 \$.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **25. Période de questions / réponses facultatives**

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil donne leurs réponses dans la mesure du possible et met en charge son directeur général pour effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- **Liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité** – Un citoyen s'est informé sur le montant des arrérages. Le montant est de 13 956.90 \$ concernant 10 immeubles différents.
- **Aménagement du parc de l'Anse** – Une citoyenne s'est informée sur ce qu'il advient du mobilier prévu et conçu par Ode Morin. Il a été précisé que le comité du projet du parc de l'Anse allait se prononcer sur le mobilier, autant que le CCU et le Conseil. Le mobilier devrait être installé au cours de l'été 2014.
- **Maison patrimoniale à céder** – Une citoyenne s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Municipalité intervient dans le dossier de la maison patrimoniale. Le directeur général lui mentionne que c'est suite à une demande de démolition, du blocage du CCU et du Conseil pour accéder à cette demande, et de l'accord du propriétaire pour un appui dans le transfert de propriété du bâtiment, que la Municipalité est intervenue. Autrement, le bâtiment aurait été démoli!
- **Déneigement du trottoir** – La fixation des sections de clôture devrait se faire à l'extérieur pour faciliter le déneigement, suggère un citoyen.
- **Paiement pour le projet d'aqueduc** – Un citoyen s'informe sur la possibilité d'effectuer un seul paiement pour payer sa portion de dette affiliée au projet d'aqueduc. Le directeur général lui mentionne qu'il en sera tenu au courant.
- **Entretien des terrains privés** – Un citoyen suggère de sensibiliser les propriétaires d'entretenir convenablement leur terrain. Une citoyenne renchérit que le terrain où se situe l'ancien dépanneur est délabré et qu'il faut intervenir.

#### **26. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition d'Yves Poussard l'assemblée est levée à 21:09.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier